

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 96/90 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RELATIVE A DES VIREMENTS DE CREDITS DU FONDS DE RESERVE

SEANCE DU 14 OCTOBRE 1996

L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le quatorze octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

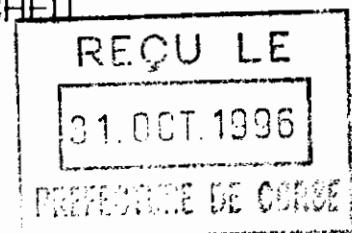
François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
M. Edouard CUTTOLI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
M. Emile MOCCHI à M. Jean JALPI

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Jules-Laurent FERRANDI, Alexandre GABRIELLI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE les virements de crédits budgétaires rendus nécessaires par la réinscription de diverses opérations annulées à l'occasion de la Décision Modificative n° 1 pour 1996 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé.

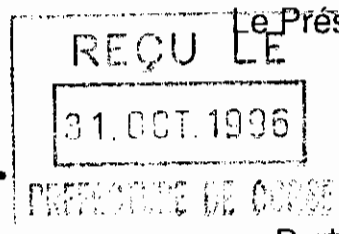
ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

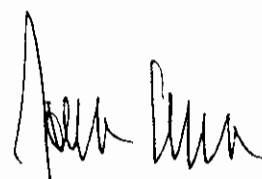
Ajaccio, le 14 Octobre 1996

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégitation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI



Le Président de l'Assemblée de Corse,



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

ANCIENNE IMPUTATION				NOUVELLE IMPUTATION			
CHAP.	ARTICLE	LIBELLE	Montant en -	CHAP.	ARTICLE	LIBELLE	Montant en +
925	29 G 0001	Fonds de réserve pour réinscriptions	12 074 558,34	901	1301 I 0003	Université de Corse et CRITT Fonds de concours Etat - Aménagement 2e tranche	1 000 000,00
				901	132 I 0003	Université de Corse - Equipement de recherche et multi médias	741,34
				901	132 G 0003	Etude - Plan de formation des jeunes	500 000,00
				909	1306 G0003	Modernisation de la flotille	758 833,00
				909	1304 G0002	Zones d'activités - Communes	1 584 156,00
				902	1304 G 0005	Restauration monuments historiques	475 541,00
				902	1308 I 0001	P.N.R.C. - Edition d'un ouvrage sur la chasse en Corse	37 500,00
				902	1304 G 0009	Patrimoine non protégé	390 000,00
				909	1308 G0002	F.R.M.E.	95 988,00
				909	1306 G 0012	F.R.M.E.	5 000,00
				908	1308 I 0001	C.C.I. - Infrastructures aéroportuaires	3 840 000,00
				908	1308 I 0006	C.C.I.B.C.B. - Port de Commerce de BASTIA	2 512 000,00
				909	1305 G 0001	F.R.M.E.	55 260,00
				909	1306 G 0009	Personnel spécialisé	653 965,00
				909	1306 G 0005	Aides à l'équipement en matériels informatiques (Télématique)	95 626,00
				909	1307 I 0007	Comité Régional pour l'information économique et sociale - C.R.I.E.S.	69 948,00

